Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260423-D26_23-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 23 avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence de Christophe BÈLE, maire.

DATE DE CONVOCATION : 9 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : / - **SECRETAIRE DE SEANCE** : LE GUEN Sophie

Application des délégations d'attribution au maire
Délibération D26_23

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire

Le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat certaines attributions de son ressort, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Depuis le dernier conseil municipal, le maire a ainsi procédé au renouvellement de l'adhésion à l'association CAUE : 75 € le 24/04/202 et à un alignement de voirie : arrêté n°2026/17 du 03/04/2026 (signature par l'adjoint à l'urbanisme / patrimoine).

Le conseil municipal prend acte de ces délégations.

Christophe BELE

Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.04.28 16:13:24 +02'00'